

Liens sur Internet

La Suisse s'engage

- **Les Mines à Expo.02**
www.confederation-expo02.ch
- **Campagne suisse contre les mines antipersonnel**
ereusse@worldcom.ch
www.stopmines.ch
- **Fédération suisse de déminage**
info@mineaction.ch
www.mineaction.ch
- **Handicap International**
higeneve@compuserve.com
www.handicap-international.org
- **Fondation Monde sans mines**
info@wom.ch
www.wom.ch
- **Centre international de déminage humanitaire - Genève**
info@gichd.ch
www.gichd.ch
- **Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)**
Division politique IV, CH - 3003 Berne
pa4-friedenspolitik@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch
- **Direction du développement et de la coopération (DFAE/DDC)**
Division AH/ASC, CH - 3003 Berne
skh@deza.admin.ch
www.skh.ch
- **Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)**
Etat-major général, Bureau de coordination pour le déminage humanitaire, CH - 3003 Berne
info.hmr@gst.admin.ch
www.vbs.ch

Le déminage humanitaire sur Internet

- **United Nations Mine Action Service (UNMAS)**
www.mineaction.org
- **Comité international de la Croix-Rouge**
www.icrc.org/fre/mines
- **Organisation mondiale de la santé**
www5.who.int/violence_injury_prevention/main.cfm?p=000000161
- **International Campaign to Ban Landmines**
www.icbl.org
- **James Madison University**
www.hdic.jmu.edu

Les mines et leurs victimes – certains instants durent une éternité...



Internet



Die Schweizerische Eidgenossenschaft an der Expo.02
 La Confédération helvétique à Expo.02
 La Confederazione Svizzera all'Expo.02
 La Confederaziun svizra a l'Expo.02
 The Swiss Confederation at Expo.02



Introduction

Les mines antipersonnel et anti-véhicule et les munitions non-explosées sont un des grands problèmes humanitaires de notre temps.

La Suisse s'engage fermement dans la lutte contre les mines antipersonnel menée au niveau international. La Confédération, des oeuvres d'entraide et des organisations suisses y participent, chacune à leur façon: par la formation de démineurs dans les pays affectés, par l'envoi de personnel de déminage qualifié, la mise à disposition de matériel spécial et aussi en accordant un soutien financier à des projets de déminage, de prévention d'accidents et d'aide aux victimes de mines.

Il est de première importance qu'à l'avenir, cet engagement – dans la plus pure tradition humanitaire de la Suisse – se poursuive et qu'il puisse même être renforcé.

E. P. O. 02
Confœderatio Helveticã

Introduction

Problématique

Les mines antipersonnel et les munitions non-explosées tuent ou mutilent des enfants, des hommes et des femmes longtemps encore après la fin d'un conflit armé. Actuellement, les populations de plus de 80 pays sont confrontées à cet épouvantable héritage que laissent les guerres, et en souffrent considérablement.

Beaucoup de pays touchés sont parmi les plus pauvres de la planète. Le véritable fléau que sont les mines freine toute reconstruction après un conflit. Il fait obstacle au développement économique pendant des générations, prolongeant ainsi la dépendance de ces pays de l'aide internationale.

Pour résoudre ce problème, priorité est donnée à «l'aide à l'entraide». Il s'agit de soutenir très largement les états concernés et leur population pour qu'ils puissent gérer de manière indépendante et à long terme tous les problèmes que posent les mines et les munitions. Des personnes doivent être formées sur place, il faut les équiper avec du matériel sûr et moderne et les soutenir dans la mise en œuvre des mesures qui s'imposent. Pour cela, il faut aussi leur fournir une aide financière à long terme.



La problématique





Selon les estimations actuelles, toutes les trente minutes un être humain est tué ou blessé dans le monde par une mine antipersonnel ou par une munition non-explosée. Mais n'oublions pas que la famille d'une victime souffre, elle aussi, des conséquences d'un tel accident.

Aujourd'hui, la très grande majorité des victimes de mines n'a toujours qu'un accès très limité à une assistance médicale ou à des soins appropriés à long terme. Les victimes n'ont pas seulement besoin de prothèses qui les aident à surmonter leur infirmité, mais d'être suivies sur le plan psychologique et soutenues pour leur réintégration sociale et économique. Dans la majorité des pays affectés, les victimes de mines ne bénéficient d'aucune protection juridique.

Plusieurs œuvres d'entraide et organisations suisses, le CICR et la Confédération apportent un soutien aux victimes de mines antipersonnel, à leurs familles et aux services de santé des états touchés par ce fléau.



Campagnes

Les populations qui vivent dans des régions minées doivent affronter souvent pendant des années la menace permanente d'un accident. C'est pourquoi la prévention des accidents joue un rôle de tout premier ordre.

Les habitants de ces régions doivent apprendre à reconnaître les objets dangereux, à éviter les zones minées et à prendre des mesures de protection. Dans la vie quotidienne, la plus petite inattention peut provoquer un accident.

Pour être efficaces, les campagnes d'information doivent prendre en compte les caractéristiques culturelles et sociales d'une population. Les moyens d'information employés pour ces campagnes sont très divers: dépliants, affiches, histoires, leçons dans les écoles, films, pièces de théâtre, émissions de radio et de télévision, etc.

Les solutions doivent être trouvées en collaboration avec les populations concernées, afin qu'elles puissent accéder en toute sécurité à l'eau, à la nourriture, aux établissements scolaires et emprunter sans danger les voies de communication.

La Suisse soutient un grand nombre de campagnes d'information en mettant à disposition du matériel, des travaux d'expertises et des moyens financiers.



L'assistance



Les campagnes d'information



Les travaux de déminage et d'élimination des munitions non-explosées demandent de gros efforts et beaucoup de temps. Ils se déroulent en plusieurs étapes: récolte et traitement d'informations, constat et délimitation des terrains minés, déminage manuel ou mécanique et, pour terminer, contrôle de la qualité des travaux réalisés. La zone déminée doit, dès lors, pouvoir être utilisée en toute sécurité.

Lorsqu'on procède à un déminage manuel, la zone est examinée centimètre par centimètre avec des appareils de détection et des sondes; les mines et les munitions non-explosées sont détectées et désamorcées. Si le sol s'y prête, des machines peuvent être utilisées pour les opérations de déminage. Dans certains cas, des chiens peuvent également intervenir pour trouver des mines ou des munitions non-explosées ou pour procéder au contrôle de la qualité du déminage. Souvent, dans les programmes de déminage, ces trois éléments sont utilisés en complément les uns des autres.

En plus du financement de projets de déminage, la Suisse met à disposition du personnel, du matériel et le savoir spécifique d'experts. Notre pays mène également des travaux de recherche et de développement de méthodes qui permettent de rendre le déminage plus sûr et plus économique.

Déminage



Convention

La Suisse a activement participé à l'élaboration de la «Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction» entrée en vigueur en 1999 (Convention d'Ottawa). Aujourd'hui, plus de 120 Etats ont adhéré à ce traité.

La Convention d'Ottawa est le résultat des efforts entrepris en commun dans ce domaine par des états, sous impulsion de la campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel, co-Prix Nobel de la Paix 1997, et de la société civile. Cette convention est aussi la base sur laquelle sont élaborées les solutions aux problèmes actuels et futurs qu'engendrent les mines antipersonnel.

Genève est aujourd'hui la plate-forme internationale travaillant à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa et, à cet égard, le Centre international de déminage humanitaire assume une fonction de coordination.



La Convention d'Ottawa